

# LE DEVOIR



## ACTUALITÉS

Legault espère l'appui des autres partis sur la question des signes religieux | **A 3**

## MONDE

Méditerranée, la route migratoire la plus meurtrière | **B 4**

## ACTUALITÉ

Les Canadiens seront mieux guidés pour échapper aux troubles de l'alimentation | **A 8**

### III QUÉBEC

## Le renvoi d'un lanceur d'alerte soulève l'indignation

AMÉLI PINEDA  
LE DEVOIR

L'intervention personnelle du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le congédiement d'un fonctionnaire lanceur d'alerte suscite l'indignation. Les déclarations d'André Lamontagne démontrent que le gouvernement prône une culture du silence plutôt que d'encourager la dénonciation d'actes répréhensibles, selon plusieurs.

« Les fonctionnaires relèvent ultimement du sous-ministre. Le ministre peut être tenu informé, mais à ma connaissance, depuis la fin de l'époque Duplessis, ce n'est généralement pas à un ministre de déterminer s'il y a lieu de congédier ou de remercier un fonctionnaire », souligne Pierre Trudel, professeur titulaire au Centre de recherche en droit public de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Mercredi, le ministre Lamontagne a ré-

vé avoir « personnellement autorisé » le licenciement de l'agronome Louis Robert. Le fonctionnaire est à l'origine de la fuite d'un document confidentiel qui a mené des journalistes à révéler l'ingérence du privé dans la recherche scientifique en agroenvironnement au Centre de recherche sur les grains (CEROM), financé en majorité par Québec. Avant de se tourner vers les médias, dont *Le Devoir*, M. Robert avait d'abord dénoncé à l'interne la situation.

« [Son congédiement], c'est une décision que j'ai personnellement autorisée à la lumière des informations que j'ai recueillies, à la lumière des questions que j'ai posées, puis c'est la décision que j'ai jugé qu'il était important de prendre », a fait valoir le ministre Lamontagne, ajoutant être « très à l'aise ».

Le ministre Lamontagne a laissé entendre qu'« un ensemble de facteurs, qui ne sont pas nécessairement tous connus » a mené au congédiement de M. Robert.

Une déclaration qui fait bondir le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), qui estime que la lettre est claire : le ministère reproche à M. Robert d'avoir manqué de loyauté et contrevenu à son obligation de discrétion en s'adressant aux médias.

« On n'est pas devant un employé dont l'objectif était de mettre son employeur dans le pétrin. On parle de quelqu'un qui a d'abord dénoncé à l'interne, qui se l'est fait reprocher et qui devant la fatalité de voir que rien n'était fait a décidé de transmettre des informations à des journalistes », fait observer Richard Perron, président du SPGQ. En plus de M. Robert, deux autres fonctionnaires ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire. L'un a été suspendu trois jours et l'autre, cinq jours pour avoir eux aussi communiqué avec des journalistes.

VOIR PAGE A 5 : **RENOVI**

## Tout va bien, madame le monarque!



Un nombre record de papillons monarques en dormance a été observé dans les États mexicains de Michoacán et de Mexico en décembre et en janvier derniers, ce qui constitue une excellente nouvelle, puisque l'insecte était jusque-là menacé d'extinction. PAGE A 5

YURI CORTEZ AGENCE FRANCE-PRESSE

### III CANADA

## Un système de défense contre l'ingérence lors des élections

MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Le gouvernement Trudeau assure avoir tiré des leçons de l'ingérence électorale perpétrée chez ses alliés. Et pour s'en prémunir, il compte avertir pour la première fois les électeurs canadiens si de telles tentatives sont menées pendant la prochaine campagne électorale. Un engagement que saluent les experts, mais qui inquiète l'opposition, qui aimerait décider elle aussi si de telles « bombes politiques » ont à être dévoilées.

La ministre des Institutions démocratiques ne se faisait pas d'illusions, mercredi, quant au contexte dans lequel se déroulera l'élection du mois d'octobre. « Nous sommes membre du G7, de l'OTAN, des Five Eyes ; nous serions naïfs de supposer que nous ne sommes pas la cible d'une cyberattaque », a consenti Karina Gould en présentant le plan de match de son gouvernement.

Pour répondre à ces menaces, le fédéral réunira un groupe de hauts fonctionnaires qui les évalueront, au cours de la période électorale, et qui avertiront le public canadien s'il y a un réel risque que l'élection fédérale soit perturbée. La menace

VOIR PAGE A 4 : **INGÉRENCE**

**RÉPONSE INSUFFISANTE. L'ÉDITORIAL DE MANON CORNELLIÉ. PAGE A 6**

### INDEX

Avis légaux..... A4  
Culture..... B7  
Décès..... B4  
Économie..... B2  
Éditorial..... A6  
Grille TV..... B7  
Idées..... A7  
Météo..... B6  
Monde..... B4  
Mots croisés..... B6  
Sports..... B6  
Sudoku..... B6

## La parole confisquée

Mise en garde d'un homme de gauche contre la censure qu'exerce la gauche

MARCO FORTIER  
LE DEVOIR

En bannissant au cours des derniers jours une conférencière pour ses opinions jugées offensantes, les délégués d'un syndicat de professeurs montréalais ont répété un phénomène qui se répand dans les milieux de gauche, surtout en Amérique du Nord : l'interdiction de parole pour protéger des « victimes ».

Les cas de censure comme celui-là se multiplient, surtout dans les campus de collèges et d'universités du Canada et des États-Unis. Et c'est extrêmement troublant, affirme l'auteur et chroniqueur Normand Baillargeon, qui dirige le collectif

*Liberté surveillée*, fraîchement paru chez Leméac.

Le recueil de 268 pages rappelle de façon lancinante que la liberté d'expression craque de partout. « Je suis en désaccord avec ce que vous dites, mais je me battrais pour que vous puissiez le dire », a déclaré Voltaire. Trois siècles plus tard, le droit de parole est loin de l'idéal des Lumières.

« On assiste en ce moment à un curieux renversement. Autrefois, la censure était le fait d'institutions comme l'État ou l'Église, qui exerçaient un contrôle sur ce qui peut être dit. Aujourd'hui, la gauche, souvent, est le lieu d'origine de ces interdictions de parole, de ces indignations morales au

VOIR PAGE A 2 : **PAROLE**



Normand Baillargeon  
MAISON 4 TIERS



## Le Nouveau-Brunswick se retire des Jeux de la Francophonie

GUILLAUME LEPAGE  
LE DEVOIR

La prochaine édition des Jeux de la Francophonie est sérieusement compromise. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a annoncé mercredi qu'il retirait son gouvernement de l'organisation de l'événement sportif qui devait se tenir dans sa province en 2021.

L'explosion des coûts et le manque de soutien financier d'Ottawa ont motivé la décision de son gouvernement, a fait savoir Blaine Higgs lors d'une conférence de presse à Fredericton. « La seule chose qui peut faire en sorte qu'on aille de l'avant, c'est que le gouvernement fédéral change son approche de financement des Jeux », a-t-il lancé.

Lors de l'octroi des Jeux de la Francophonie aux villes de Moncton et de Dieppe en 2015, le budget a été fixé à 17 millions de dollars. En novembre dernier, la facture anticipée a été multipliée par sept pour atteindre 130 millions. Elle aurait toutefois été sabrée de moitié il y a quelques jours par le comité organisateur, selon les informations de Radio-Canada.

Refusant de revoir à la hausse l'engagement de 10 millions du Nouveau-Brunswick, le gouvernement Higgs a menacé d'annuler la tenue des Jeux si Ottawa ne relevait pas sa contribution financière avant le 30 janvier. Le fédéral promettait d'égaliser chaque dollar investi par la province et les municipalités, insuffisant pour Blaine Higgs, qui arguait que le rayonnement de l'événement est profitable à tout le pays.

Le premier ministre Justin Trudeau n'a pas caché sa déception devant les journalistes, mercredi, qualifiant de « dommage » la décision du premier ministre Higgs. « Le gouvernement fédéral était là pour participer pleinement dans les Jeux de la Francophonie », a-t-il dit.

La ministre des Sciences et des Sports, Kirsty Duncan, s'est pour sa part désolée qu'aucun plan d'action officiel n'ait été présenté par le Nouveau-Brunswick avant de jeter l'éponge. « Encore une fois, nous voyons malheureusement un gouvernement conservateur qui délaisse son leadership en matière d'enjeux francophones », a renchéri la ministre de la Francophonie, Mélanie Joly, en référence au premier ministre ontarien, Doug Ford.

Aux yeux de Stéphanie Chouinard, spécialiste des régimes linguistiques et professeure de science politique au Collège militaire royal de Kingston, le nouveau rebondissement dans cette saga est symptomatique d'un gouvernement souvent accusé de tergiverser lorsqu'il est question de services en français. Elle rappelle en guise d'exemple son opposition à ce que chaque ambiance de la province compte au moins un ambassadeur bilingue à bord. Une position qui a créé un tollé avant que le ministre de la Santé, Ted Flemming, ne fasse volte-face. « On a l'impression que pour ce gouvernement, le bilinguisme est un enjeu problématique plutôt qu'un atout pour la province », juge M<sup>me</sup> Chouinard.

L'annonce du premier ministre Higgs a eu l'effet d'une douche froide pour la fédération des communautés francophones et acadienne. Le président de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB), Robert Melanson, a aussi vivement réagi. « C'est une catastrophe pour les Acadiens », laisse-t-il tomber en entrevue au *Devoir*. Selon lui, si chacune des parties impliquées dans l'organisation des Jeux doit faire un examen de conscience — autant les deux paliers de gouvernement que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) —, « la balle est dans le camp du fédéral ».

M. Melanson en a surtout contre la formule d'Ottawa de partager également les coûts avec le Nouveau-Brunswick. « Notre province n'a pas les moyens de payer ne serait-ce que la moitié des 130 millions, s'insurge-t-il. On est une province avec une population de la grosseur de la ville de Québec. » Est-ce qu'à l'avenir, seules les provinces « riches » pourront tenir des événements d'envergure internationale ? se demande même le président de la SANB.

III CUBA

## Un autre Canadien atteint du « syndrome de La Havane »

Ottawa réduira de moitié le personnel à son ambassade

HÉLÈNE BUZZETTI  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Le Canada réduira la taille de son ambassade à La Havane et les services y étant offerts dans la foulée de la découverte d'un quatorzième cas de diplomate souffrant de problèmes de santé à la suite de mystérieuses attaques acoustiques.

Ottawa dit toujours chercher la cause de ces attaques, mais écarte de la liste des suspects potentiels une espèce de grillons que des entomologistes avaient récemment identifiée.

« Affaires mondiales Canada a décidé de réduire sa présence à La Havane. Les services essentiels, incluant tous les services consulaires, continueront d'être offerts à partir de Cuba. Les autres services de l'ambassade seront ajustés », a indiqué lors d'une séance d'information un fonctionnaire qui ne peut pas être nommé. Les services réévalués sont ceux liés à l'immigration et à la promotion du commerce. « On étudie la possibilité que les gens [offrant ces services] soient localisés en

dehors de La Havane, au Canada ou dans d'autres missions canadiennes » de la région, a ajouté ce fonctionnaire.

Le nombre d'employés canadiens en poste à La Havane, qui s'élève à 16 en ce moment, sera réduit potentiellement à 8 personnes. L'ampleur et la nature de la réduction seront déterminées d'ici deux semaines, indique-t-on.

### Depuis 2017

Le « syndrome de La Havane » a commencé à faire les manchettes en 2017, lorsque des diplomates canadiens et américains se sont plaints de souffrir de nausée, d'étourdissements, de maux de tête, de problèmes de vision et de fatigue après avoir été exposés à de possibles « attaques sonores ». Jusqu'à présent, aucune cause de ces problèmes n'a été trouvée. En date de juin dernier, les États-Unis dénombreaient 25 diplomates affectés. Des 14 Canadiens malades, 5 sont des enfants. Désormais, les affectations canadiennes à Cuba sont limitées aux diplomates sans famille.

La quatorzième personne touchée est arrivée en poste l'été dernier et a signalé ses symptômes le 29 décembre.

Les tests médicaux viennent de confirmer qu'ils sont reliés à cette source mystérieuse. La treizième victime s'était déclarée à la fin de novembre. Aucune autre victime canadienne ne s'était déclarée depuis octobre 2017.

Ottawa indique que l'enquête de la GRC pour déterminer la cause de ces problèmes de santé suit toujours son cours. On écarte toutefois la possibilité que le grillon à queue courte des Indes en soit responsable. Des entomologistes américains et britanniques avaient évoqué cette possibilité début janvier. Comme une des attaques acoustiques a été enregistrée et rendue publique, les chercheurs l'avaient analysée et avaient constaté qu'elle ressemblait au chant d'appel du grillon par sa durée, sa fréquence de répétition, son spectre de puissance et la stabilité des oscillations.

Fausse piste, assure Ottawa. « Nous avons écarté la possibilité que les grillons soient responsables. Les impacts sont évidents, selon les examens médicaux, et les grillons ne peuvent pas causer ce type d'impact sur la santé », a indiqué une fonctionnaire lors de la séance d'information.



Pas moins de 14 Canadiens ont été affectés d'un mal étrange à la suite d'attaques acoustiques dont on ignore la source.

DESMOND BOYLAN ASSOCIATED PRESS

## Les dangers de l'autocensure

### PAROLE

SUITE DE LA PAGE A 1

nom desquelles on somme des gens de se taire », dit Normand Baillargeon — qui sait de quoi il parle : il est lui-même issu de la gauche.

« L'indignation morale prend la place des arguments. Il suffit de revendiquer un statut de victime pour avoir le droit d'en appeler à une autorité pour censurer des paroles », ajoute-t-il.

### Débat impossible

L'essayiste s'emporte en parlant de la tempête qui frappe l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal. L'assemblée des délégués du syndicat a annulé la conférence (sur la laïcité) et la table ronde (sur le féminisme et le mouvement #MoiAussi) où la professeure Nadia El-Mabrouk, de l'Université de Montréal, devait prendre la parole.

Plusieurs raisons ont été évoquées : elle est favorable à l'interdiction des signes religieux pour les enseignants — les syndicats s'y opposent. Elle a critiqué

le cours éthique et culture religieuse. Mais surtout, la conférencière a commis l'impair de « mégenrer » une personne trans de 14 ans qui se présente comme une fille. Dans un texte d'opinion, elle l'a décrite comme un garçon.

Normand Baillargeon et d'autres penseurs voient ici à l'œuvre une « culture de la victimologie » : les syndiqués ont réussi à faire taire une voix dissidente sous le prétexte de protéger élèves ou enseignants trans victimes de discrimination.

Dans les milieux de gauche, il est devenu difficile de débattre d'une série d'enjeux, note Baillargeon : questions relatives au sexe et au genre, traditions culturelles, immigration, nationalisme, racisme, sans oublier tout ce qui concerne la laïcité et la religion. On veut s'entourer de gens qui pensent comme nous. Il faut surtout éviter de traumatiser des victimes potentielles de discrimination.

Des mots nouveaux témoignent de cette rectitude politique : « **avertissement préventif** » (*trigger warning*) prévenant étudiants ou lecteurs de passages pouvant les heurter ; « **micro-agressions** » ou « **appropriation culturelle** » par des membres d'une culture dominante ; « **espaces protégés** » (*safe spaces*) pour personnes minoritaires ; « **désinvitation** » pour cause de propos jugés offensants.

### Des questions qui dérangent

La philosophe féministe Rhéa Jean a été expulsée d'un séminaire intitulé « Sexe, genres et transidentité », à l'automne 2016, à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Son crime ? Elle affirme, comme l'anthropologue Françoise Héritier, que les humains sont des êtres sexués. Qu'il y a des hommes et des femmes (et aussi, il est vrai, des êtres qui naissent intersexués).

Les militants pro-genre s'opposent à cette vision des choses. Pour eux, le sexe d'une personne importe peu. L'important, c'est le genre qu'une personne décide d'adopter. Pour les tenants de l'identité de genres, il suffit de se considérer comme une femme pour l'être.

Rhéa Jean respecte les personnes qui font ce choix. Elle appuie l'interdiction de la discrimination sur la base de l'identité de genre inscrite récemment dans la Charte des droits et libertés. Il est inconcevable qu'une personne trans se fasse refuser un emploi ou un

logement sur la base de son identité, fait valoir M<sup>me</sup> Jean. Mais débattre d'identité sexuelle ou de genre d'un point de vue anthropologique, philosophique ou biologique, ce n'est pas de la discrimination, selon elle.

« Il y a des chercheurs et des intellectuels qui posent des questions fondamentales et qui se font censurer. Faut-il réécrire les livres de biologie et les dictionnaires et redéfinir ce que sont un homme et une femme ? »

« Je me suis toujours considérée comme de gauche, mais je me demande ce que ça veut dire, maintenant, dit la philosophe. C'est beaucoup lié à des questions d'idéologies, d'identité. On a abandonné la gauche qui défend les travailleurs, les pauvres, qui lutte contre les inégalités et contre le capitalisme. Cette gauche est plutôt une pensée postmoderne, individualiste, qui veut imposer à tout le monde sa vision personnelle. »

Devant les menaces, la tentation est grande de s'autocensurer, souligne Normand Baillargeon. Le péril est encore plus grand en enseignement supérieur, selon lui : la marchandisation de l'université et la course aux fonds de recherche, conjuguées aux politiques de l'identité, créent « un dangereux cocktail par lequel l'enseignement peut se muer en endoctrinement, et la formation intellectuelle, en propagande en faveur de positions politiques décrétées par avance seules acceptables ».

### Rectificatif

Dans la chronique de Francine Pelletier intitulée « *En beau fusil* », publiée en page A 7 le mercredi 30 janvier, il aurait fallu lire que le PPA est un permis de possession et d'acquisition d'armes à feu et non un permis de port d'armes comme indiqué.

## La chape bleue

MICHEL DAVID



Après la cuisante défaite subie par son parti le 1<sup>er</sup> octobre dernier, Jean-François Lisée s'était félicité d'avoir pu éviter le pire. Le dernier sondage de Mainstreet Research semble lui donner raison : le PQ n'avait pas encore atteint le fond du baril. C'est maintenant fait.

Avec seulement 9 % des intentions de vote, il serait vraisemblablement rayé de la carte. Selon les extrapolations du site Too Close to Call, les 10 circonscriptions qu'il avait réussi à sauver basculeraient du côté de la CAQ, sauf celles de Bonaventure et des Îles-de-la-Madeleine, qui passeraient dans le camp libéral.

Il est vrai que l'absence d'un chef permanent constitue un handicap pour le PQ et que le gouvernement Legault a monopolisé l'espace médiatique au cours des derniers mois. Le PLQ est cependant dans la même situation, ce qui n'a pas empêché une légère progression (1,3 %) depuis l'élection.

À peine quatre mois après l'élection, il n'y a rien d'étonnant à ce que la lune de miel de la CAQ se poursuive, mais il n'est pas normal que le PQ ait encore perdu près de la moitié de ses électeurs. Malgré sa déconfiture, le PLQ a conservé l'appui de sa base, essentiellement non francophone, tandis que le PQ a perdu la sienne.

Il est particulièrement troublant de le voir si loin derrière les trois autres partis chez les 18-34 ans, et même les 35-49 ans. Il prétend maintenant se faire la voix des « régions en colère », mais elles ne semblent plus se reconnaître en lui.

À l'issue du caucus présessionnel de la semaine dernière, les rescapés du 1<sup>er</sup> octobre tentaient de se convaincre que leur parti a encore un avenir, mais les chiffres de Mainstreet vont plutôt renforcer la conviction de ceux qui pensent qu'il a fait son temps et que l'indépendance a besoin d'un nouveau véhicule.

.....

À première vue, Québec solidaire semble mieux résister, mais l'effondrement du vote péquiste au profit de la CAQ pourrait entraîner la perte des circonscriptions que QS avait réussi à arracher à l'extérieur de Montréal.

Si la nouvelle passionaria solidaire et députée de Taschereau, Catherine Dorion, semble prête à tout pour s'incruster dans le paysage politique de Québec, la réélection de son collègue de Jean-Lesage, Sol Zanetti, paraît moins assurée, tout comme celles d'Émilise Lessard-Therrien dans Rouyn-Noranda-Témiscamingue et de Christine Labrie dans Sherbrooke.

Le sondage de Mainstreet donne l'impression qu'une lourde chape bleue a recouvert l'ensemble du Québec, à l'exception de l'île de Montréal où le PLQ est maintenant confiné. Avec 44,5 % du vote, la CAQ pourrait remporter jusqu'à 90 députés, du jamais vu depuis trente ans.

Le souvenir des belles années de l'Union nationale vient immédiatement à l'esprit, même s'il n'est pas question de replonger le Québec dans la noirceur, grande ou petite. Après un demi-siècle de débat sur l'indépendance, l'élection de la CAQ marque un retour à un nationalisme défensif qui s'apparente à celui de Maurice Duplessis.

Entendre M. Legault réclamer la déclaration de revenus unique gérée par Québec est simplement l'écho du « rendez-nous notre butin ». Le résultat sera sans doute le même, mais les Québécois ne semblent pas s'en formaliser.

.....

Les choses changent plus vite qu'à cette époque, mais les astres semblent alignés pour que la CAQ puisse raisonnablement espérer un long séjour au pouvoir. À la condition que les règles du jeu ne changent pas. Du moins pas trop vite.

M. Legault n'a pas eu l'imprudence de Justin Trudeau, qui s'était engagé à ce que l'élection fédérale de 2015 soit la dernière à être tenue sous le mode de scrutin actuel. Il a simplement promis qu'un projet de loi visant à introduire un élément de proportionnelle dans le système serait présenté dans la première année de son mandat.

L'ancien président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, élu dimanche dernier à la présidence du Mouvement Démocratie nouvelle, se veut optimiste, mais il en a vu d'autres. « On n'est pas naïfs, on sait très bien qu'il y a des résistances dans tous les partis, même au niveau de la CAQ. Ayant pris le pouvoir avec 37 % d'appui populaire, c'est évident que la prochaine fois, avec le même score, mais un mode de scrutin différent, la CAQ ne serait pas majoritaire », a-t-il déclaré à La Presse canadienne.

En réalité, les résultats pourraient être passablement différents selon les modalités qui seront retenues. Le scénario privilégié par le gouvernement aurait permis à la CAQ de remporter sensiblement le même nombre de sièges qu'avec le mode actuel. Quel que soit le scénario, une récolte de 90 sièges serait cependant impensable.

M. Legault ne voudra pas être accusé d'hypocrisie, de sorte qu'un projet de loi pourrait très bien être adopté malgré l'opposition des libéraux, mais on ne brûlera pas les étapes. Même si un projet de loi était présenté à l'Assemblée nationale dès le printemps, on laisse déjà entendre que le Directeur général des élections n'aura sans doute pas le temps de tout mettre en place pour la prochaine élection. Il faut bien respecter le rythme de la démocratie, n'est-ce pas ?

**Le sondage de Mainstreet donne l'impression qu'une lourde chape bleue a recouvert l'ensemble du Québec, à l'exception de l'île de Montréal, où le PLQ est maintenant confiné. Avec 44,5 % du vote, la CAQ pourrait remporter jusqu'à 90 députés, du jamais vu depuis trente ans.**



Le projet de loi sur l'interdiction du port de signes religieux sera déposé en début de session.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

III PROJET DE LOI

## Legault espère l'appui des autres partis sur la laïcité

Le chef caquiste enverra un émissaire discuter avec le Parti québécois

MARCO BÉLAIR-CIRINO

À GATINEAU  
ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Le premier ministre François Legault sollicite l'appui des partis d'opposition au projet de loi sur la laïcité de l'État. Il n'en fait toutefois pas une condition à l'utilisation de la clause de dérogation, à laquelle il recourra « si nécessaire » pour mettre à l'abri de contestations judiciaires une éventuelle interdiction du port de signes religieux.

L'appui témoigné par l'électorat à la Coalition avenir Québec, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, est suffisant pour aller de l'avant, selon lui. « Idéalement, je souhaiterais avoir l'appui d'autres partis, mais si c'est impossible, on va adopter le projet de loi », a-t-il déclaré à moins d'une semaine de la reprise des travaux à l'Assemblée nationale.

M. Legault a chargé l'auteur du projet de loi sur la laïcité de l'État, Simon Jolin-Barrette, de rencontrer le chef parlementaire du Parti québécois, Pascal Bérubé, afin de tenter de dégager un consensus CAQ-PQ sur l'application d'une éventuelle interdiction de signes religieux chez les employés de l'État en position d'autorité, c'est-à-dire les policiers, les procureurs, les gardiens de prison, les juges ainsi que les enseignants.

Attendu pour le début de la session, le projet de loi sur la laïcité de l'État donnera lieu à un débat animé, anticipe M. Legault. « Ça ne passera pas comme une lettre à la poste », a-t-il lancé à la presse.

Le gouvernement Legault ne devrait toutefois pas faire face à une opposition agressive de Québec solidaire (QS) dans ce dossier.

En effet, la position des solitaires sur ce sujet est incertaine. Traditionnellement, ils prônaient l'approche de Bouchard-Taylor; or les membres du parti sont divisés et veulent en discuter au prochain conseil national, en mars.

Jeudi, ce sera au tour des députés libéraux de discuter du sujet lors de leur caucus au Parlement. À l'époque du gouvernement Couillard, la formation tolérait le port de signes religieux chez les employés de l'État.

**La question des droits acquis**

Par ailleurs, la position du gouvernement actuel n'est pas encore limpide alors que l'inclusion d'une clause de droits acquis fait l'objet d'un débat au sein du groupe parlementaire de la CAQ.

### Moins de dollars pour plus d'amour

La faible cote d'amour du Québec dans le Rest of Canada (ROC) n'est pas étrangère à sa dépendance au programme fédéral de péréquation, duquel il tirera 13,1 milliards en 2019, est d'avis le premier ministre François Legault. « Le Québec est plus pauvre que le reste du Canada. Ça nous met dans une position vulnérable », a-t-il expliqué, moins d'une semaine après la publication d'un sondage Angus Reid indiquant que seulement 5 % des Canadiens du ROC perçoivent le Québec comme un « ami » de leur province. M. Legault a en partie attribué l'im-

popularité actuelle du Québec à son refus de laisser passer le « pétrole sale » de l'Ouest sur son territoire. Les « rivalités » sportives expliquent aussi sa faible cote d'amour, a-t-il ajouté à la blague. « Ils n'aiment pas le Canadien autant que nous autres. » Le chef du gouvernement a ensuite réitéré sa volonté de réduire l'écart de richesse entre le Québec et le ROC. « Ça pourrait nous mettre dans une meilleure position pour négocier avec le reste du Canada, puis peut-être nous faire plus aimer des autres provinces. »

Marco Bélaïr-Cirino

### QS veut parler climat

Manon Massé l'a répété mercredi : Québec solidaire (QS) va surtout taper sur le clou du réchauffement climatique à la reprise des travaux. Or la stratégie se précise avec l'ajout de trois propositions pour réduire les gaz à effet de serre : loi-cadre sur le climat, recours accru au bois dans la construction et augmentation des budgets consacrés aux transports en commun. « On s'est rendu compte que, dans notre plan, il y avait des choses qui pouvaient intéresser [M. Legault] », a déclaré Mme Massé en point de presse en soulignant qu'il s'agissait

de gestes « très simples ». La loi-cadre forcerait notamment chaque ministre et organisme à se fixer un plafond annuel d'émissions de GES. Le recours accru au bois passerait, quant à lui, par une refonte du Code du bâtiment pour forcer les constructeurs à recourir davantage aux charpentes de bois d'œuvre parce que sa fabrication est moins nuisible que celle de l'acier et du béton. En plus, a ajouté Mme Massé, cela ferait en sorte « que les emplois forestiers soient maintenus ».

Isabelle Porter

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Pierre Dufour, a prié ses collègues de « faire attention avec ça ». La députée d'Iberville, Claire Samson, a exprimé sans détour son opposition à une « clause grand-père », même si elle permettait, par exemple, aux enseignantes portant un hijab de demeurer en poste dans une école primaire ou secondaire du réseau public.

M. Legault a dit se réserver le droit de décider du libellé définitif du projet de loi, dont l'inclusion — ou non — d'une clause de droits acquis dans le projet de loi à venir. « Je vais écouter le caucus, puis je vais trancher », a-t-il averti. « Dans la population, il y a des arguments pour, des arguments contre. Je l'ai déjà dit : moi, a priori, congédier quelqu'un, ce n'est pas avec plaisir que je ferais ça. Par

contre, veut-on créer des espèces de « clauses orphelin » où il y aurait des droits différents selon la date d'entrée des personnes ? Il n'y a pas de noir ou de blanc là-dedans. »

Il a argué que la CAQ a déjà fait preuve de « compromis » en restreignant la portée de l'interdiction de port de signes religieux à « cinq groupes d'employés » et non pas à « tous les fonctionnaires ». D'ailleurs, le chef du gouvernement a rappelé son intention de ne pas soumettre les écoles privées subventionnées par l'État québécois à cette exigence, rappelant que plusieurs d'entre elles ont des liens durables avec « certaines religions ».

« Je comprends que certaines personnes sont racistes et qu'elles souhaiteraient interdire tous les signes religieux au Québec. Ce n'est pas le cas. Nous avons choisi un compromis. »

EN BREF



MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

## Reprise de l'opération de déneigement à Montréal

Montréal a entamé mercredi une nouvelle ronde de déneigement. La métropole a reçu cette semaine une douzaine de centimètres de neige lors d'une tempête qui a été moins importante que prévu. Il s'agit de la troisième opération de chargement complète depuis le début de l'hiver. Les propriétaires d'un véhicule doivent d'ores et déjà ouvrir l'œil ou consulter leur appareil mobile : des interdictions de stationnement ont fait leur apparition à travers le territoire montréalais. S'il revient à la Ville de décréter les chargements de neige, l'épandage d'abrasif sur les trottoirs est la responsabilité des arrondissements, a rappelé la mairesse Valérie Plante, qui a convenu que les opérations des dernières semaines étaient « plus inégales à certains endroits ».

Le Devoir

## Ghislain Picard réélu chef de l'Assemblée des Premières Nations

Ghislain Picard a été réélu mercredi au poste de chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL). Il s'agit d'un 10<sup>e</sup> mandat pour l'homme âgé de 64 ans. M. Picard a été élu par les 43 chefs de l'APNQL qui avaient été convoqués à Montréal. L'homme originaire de Pessamit a tenu à souligner l'implication de Gilbert Dominique, qui était candidat à la course au leadership. Les relations politiques font partie des engagements présentés par M. Picard. « Il faut investir pour renforcer les relations entre nous et j'entends mettre en œuvre une réflexion qui nous permettra de solidifier le collectif que nous représentons. »

La Presse canadienne

## Une femme a été assassinée tous les deux jours et demi en 2018 au Canada

GUELPH — Tous les deux jours et demi en 2018, une fille ou une femme a été assassinée au Canada, selon le premier rapport annuel d'un organisme s'étant attaché à cette question. La directrice de l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation et auteure principale du rapport, Myrna Dawson, précise que l'année dernière, 148 filles ou femmes ont été assassinées au Canada lors de 133 incidents. Des accusations criminelles pour ces meurtres ont été portées contre 140 personnes ; 90 % d'entre elles étaient des hommes. « Les femmes sont encore les plus vulnérables face aux hommes avec qui elles sont intimes ou à qui elles devraient pouvoir avoir confiance », a dit M<sup>me</sup> Dawson.

La Presse canadienne

# Sonner l'alarme

## INGÉRENCE

SUITE DE LA PAGE A 1

devra être « importante », posée par des activités « secrètes, clandestines ou criminelles ». Elle pourrait être posée par un « acteur intérieur », ont admis des fonctionnaires lors d'une séance d'information. Mais celui-ci devrait propager de la désinformation avec une « intention malveillante », et pas simplement susciter un débat démocratique, ont-ils plaidé.

Le greffier du Conseil privé, le conseiller du premier ministre pour la sécurité nationale et le renseignement, et les sous-ministres de la Justice, de la Sécurité publique et des Affaires étrangères décideront s'ils sonnent l'alarme.

« Soyons clairs : il ne s'agit pas d'arbitrer les élections, a insisté la ministre Gould. Il s'agit d'alerter les Canadiens lorsqu'un incident compromet leur droit à une élection libre et juste. S'il se passe quelque chose pendant la campagne électorale, les Canadiens pour-

ront être assurés que les bonnes personnes ont décidé de le rendre public, que l'information est juste et que l'annonce n'est pas de nature partisane. »

Les partis d'opposition ont cependant aussitôt critiqué le processus des libéraux, déplorant qu'il soit confié à cinq hauts fonctionnaires nommés par le premier ministre.

Le néodémocrate Nathan Cullen réclame que le directeur général des élections fasse lui aussi partie du groupe décisionnel. « Je ne vois pas pourquoi la personne dont l'unique mandat est d'organiser des élections justes et libres ne serait pas impliquée dans cette conversation », a-t-il argué.

La conservatrice Stephanie Kusie demande que les partis politiques soient du groupe. « Il est important, pour qu'on ait un processus démocratique juste, que ces décisions ne reposent pas uniquement sur le gouvernement Trudeau. »

Les experts ont cependant rejeté l'idée que ces hauts fonctionnaires soient partiaux, rappelant que les sous-ministres — bien qu'ils soient nommés par le premier ministre — ont servi sous divers gouvernements au fil d'une longue carrière.

Stephanie Carvin, professeure adjointe en sécurité nationale à l'Université Carleton, évoque en outre l'exemple de la dernière campagne présidentielle américaine. Barack Obama avait souhaité révéler l'ingérence russe, mais les

républicains avaient refusé. La preuve qu'une participation politique peut rendre l'exercice partisan, note-t-elle.

L'annonce des libéraux est une « étape importante », selon Stephanie Carvin, mais elle ne s'attaque pas à toute la panoplie de formes que peut prendre l'ingérence étrangère. Outre le piratage informatique ou les robots du Web, des États pourraient aussi faire planter le réseau Internet le jour du vote, évoque-t-elle. Une énième menace que les espions canadiens ne peuvent pas contrer sans l'adoption du projet de loi C-59 (à l'étude au Sénat), qui élargit leurs pouvoirs.

« Cela ne viendra pas l'ingérence. La question est de savoir si cela pourra empêcher qu'il y ait de réels dommages », commente Wesley Wark, professeur invité de sécurité et de renseignement à l'Université d'Ottawa. Tout dépendra de l'ampleur des menaces et de leur degré de perfectionnement. « Mais les Canadiens peuvent être rassurés du fait qu'on ne sera pas la plus grande cible d'ingérence étrangère électorale. »

### Et les réseaux sociaux ?

Autre grosse lacune du plan libéral : rien n'est prévu pour contrer la désinformation sur les réseaux sociaux, déplore la professeure adjointe de communications à l'Université d'Ottawa Elizabeth Dubois. La stratégie du gouvernement prévoit tout au plus d'« encourager » Fa-

**L'annonce des libéraux est une « étape importante », selon Stephanie Carvin, mais elle ne s'attaque pas à toute la panoplie de formes que peut prendre l'ingérence étrangère**

cebook et Twitter à mettre en œuvre des mesures pour lutter contre ce fléau. Une situation « inquiétante », selon M<sup>me</sup> Dubois, « parce que ce sont de grandes multinationales qui agissent dans l'intérêt de leurs actionnaires et pas nécessairement dans l'intérêt du Canada ».

Le gouvernement aurait pu forcer les compagnies à interdire ou à tout le moins permettre de détecter le contenu promotionnel payé — comme les publications d'influenceurs ou l'utilisation de réseaux de robots informatiques qui aiment ou partagent certaines publications. Ottawa aurait aussi pu forcer les compagnies à signaler la désinformation sur leurs réseaux. Mais le gouvernement aurait eu à intervenir plus tôt, car à neuf mois des élections il est déjà trop tard, souligne la professeure.

Pourtant, le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a lui-même noté qu'un gazouillis sur cinq pendant le dernier mois de la campagne présidentielle américaine était généré par des robots informatiques et que, lors de la campagne allemande, sept articles sur dix portant sur Angela Merkel et partagés sur Facebook étaient faux.

Le gouvernement libéral prévoit par ailleurs des campagnes pour sensibiliser le public (avec un budget de 7 millions). Les agences de renseignement offriront des briefings secrets aux partis politiques pendant la période électorale afin de les aviser des menaces qui planeront.

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452  
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :  
avisdev@ledevoir.com

### Appel d'offres

#### Montréal

Service de l'eau  
Direction de l'eau potable  
Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant, 13h30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux  
**Appel d'offres :** 10297

**Descriptif :** Divers travaux électriques et de génie civil aux usines Lachine et Pierrefonds

**Date d'ouverture :** Le 26 février 2019

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [dep-ao@ville.montreal.qc.ca](mailto:dep-ao@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 29 janvier 2019 sur le SEAO.

**Visite supervisée des lieux :**  Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 8 février 2019 à 15h00, à l'adresse courriel suivante : [dep-ao@ville.montreal.qc.ca](mailto:dep-ao@ville.montreal.qc.ca)

Les visites auront lieu du 11 février 2019 au 15 février 2019 inclusivement, selon l'horaire suivant : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 15h00.

Les personnes et les entreprises intéressées par ces contrats peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 31 janvier 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

### HEURES DE TOMBÉE

#### Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 16 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** :  
Réservations avant 11 h le vendredi

Publications du **mardi** :  
Réservations avant 16 h le vendredi

**POUR NOUS JOINDRE**  
[avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340

[www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics)  
[www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres)

### AVIS PUBLIC

#### APPEL D'OFFRES DEV-CP19-005



#### Remplacement des pontages des balcons, Lot 1 - 19 immeubles, Montréal

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 31 janvier 2019 sur le site Internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec le service à la clientèle de SEAO au 514 856-6600 (sans frais au 1 866 669-7326). Le coût pour l'obtention de ces documents est celui établi par le SEAO.

Les soumissionnaires pourront également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres à l'adresse : [approvisionnement@shdm.org](mailto:approvisionnement@shdm.org)

### Appel d'offres

#### Montréal

Service de l'eau  
Direction de l'eau potable

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant, 13 h 30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux  
**Appel d'offres :** 10298

**Descriptif :** Remplacement du système de chauffage de l'usine de traitement d'eau potable, Dorval

**Date d'ouverture :** Le 26 février 2019

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [dep-ao@ville.montreal.qc.ca](mailto:dep-ao@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 31 janvier 2019 sur le SEAO.

**Visite supervisée des lieux :**  Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 13 février 2019 à 14h00, à l'adresse courriel suivante : [dep-ao@ville.montreal.qc.ca](mailto:dep-ao@ville.montreal.qc.ca)

Les personnes et les entreprises intéressées par ces contrats peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 31 janvier 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

### Appel d'offres

#### Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion des projets immobiliers

**Appel d'offres 5990**

**Remplacement du système de captation de gaz et travaux connexes de la caserne de pompiers 62**  
L'ouverture des soumissions prévue pour le 31 janvier 2019, est reportée au 5 février 2019 à 13 h 30, au Service du greffe de la Ville de Montréal

Fait à Montréal, le 31 janvier 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

### Appel d'offres

#### Montréal

Service des infrastructures du réseau routier  
Direction des infrastructures

**Appel d'offres 441116**

**Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal**

L'ouverture de la soumission prévue pour le 31 janvier 2019 est reportée au 5 février 2019 à 13h30 dans les locaux du Service du greffe de l'Hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 31 janvier 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

### Avis public

#### Montréal

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de décembre 2018 :

Vente à Edifice 9503 Sherbrooke inc. d'un immeuble constitué du lot 4 115 604 du cadastre du Québec, situé au nord de la rue Sherbrooke Est, à l'ouest de la rue Contrecoeur, d'une superficie de 1 824,7 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour 415 000 \$ (CM18 1508)

Cession à l'Association des copropriétaires du 1000, Amherst d'un espace de rangement portant le numéro A.02 constitué du lot 1 182 474 du cadastre du Québec, situé du côté est de la rue Amherst, au sud de la rue De La Gauchetière, d'une superficie de 233,5 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans considération monétaire (DA186337002)

Fait à Montréal, le 31 janvier 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

### Appel d'offres

#### Montréal

Direction générale adjointe  
— Services institutionnels  
Service de l'approvisionnement

**Appel d'offres :** 18-17359

Liens loués pour la transmission de données et l'accès internet

**L'ouverture des soumissions prévue pour le mardi 5 février 2019 est reportée au mardi 19 février 2019 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.**

Fait à Montréal, le 31 janvier 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

### EXO

#### Appel d'offres public

Le Réseau de transport métropolitain (« exo ») demande des soumissions pour les biens ou services, ou l'exécution des travaux, suivants :

**Services d'impression spécialisée**

**Numéro :** 1001888

Les documents et conditions de la présente demande sont diffusés par le site internet du système électronique d'appel d'offres, à l'adresse :

[www.seao.ca](http://www.seao.ca)

Pour être valablement reçue, toute soumission doit être déposée au siège d'exo, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, durant les heures d'ouverture de celui-ci, **AU PLUS TARD LE 26 FÉVRIER 2019 à 14h30**, heure légale.

Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Exo ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Avis donné à Montréal, Québec, par :

**Martine Guimond**  
Directrice exécutive – Approvisionnement et Gestion immobilière

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

### AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

## QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas  
514 939-0202  
[www.portage.ca](http://www.portage.ca)



### AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE (art. 795, C.c.Q.)

Prenez avis que Réjeanne André, en son vivant domiciliée au 439-7020 Allard Montréal, Québec, H8N 0C5, est décédée à Montréal, Québec le 23 novembre 2018. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à 3910 boulevard St-Charles, suite 202, Montréal, H9H 3C6. Donné ce 25 janvier 2019 à Montréal.



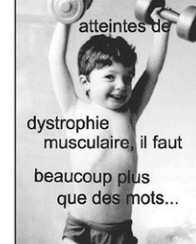
Aide aux devoirs gratuite partout au Québec!

primaire  
ET  
secondaire

514 527-3726  
1 888 776-4455  
[www.alloprof.qc.ca](http://www.alloprof.qc.ca)



Pour soutenir l'effort quotidien des personnes atteintes de



IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE !

**Dystrophie musculaire Canada**  
une action musculée

1.800.567.2236  
[www.musclee.ca](http://www.musclee.ca)  
Montréal, Québec

## III ENVIRONNEMENT

# Le papillon monarque reprend son envol

La population de ce majestueux insecte, menacé d'extinction, remonte au-dessus de son seuil critique

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

Un nombre record de papillons monarques en dormance a été observé dans les États mexicains de Michoacán et de Mexico en décembre et en janvier derniers.

Ces migrants en provenance du Canada et des États-Unis occupent cette année une superficie 14,4 % plus grande que celle de l'an dernier, a annoncé mercredi le commissaire de la Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas (CONANP) dans le cadre de la réunion trinationale scientifique sur le monarque qui a lieu en ce moment à Mexico.

Les chercheurs ont relevé, de la deuxième moitié de décembre 2018 jusqu'à la troisième semaine de janvier 2019, la présence de monarques sur une superficie de 6,05 hectares de forêts, ce qui représente la plus grande surface d'occupation enregistrée depuis 2006-2007, année où l'aire d'hivernage en territoire mexicain s'élevait à 6,87 hectares. Depuis cet hiver 2006-2007, la population n'avait cessé de baisser, atteignant un creux historique en 2013-2014 avec 0,67 hectare, soit la plus faible superficie enregistrée depuis qu'a débuté la surveillance de ce papillon en 1993-1994.

« Au cours des deux derniers étés, nous avons observé que le nombre de chenilles avait doublé sur le terrain au Canada et dans le nord des États-Unis, ce qui témoignait du succès de leur reproduction. Or, ce succès s'est reflété dans les populations d'hivernage, c'est une excellente nouvelle ! » a lancé au téléphone, depuis Mexico, Maxim Larrivée, chef des collections entomologiques et de la recherche à l'Insectarium de Montréal.

« Cette excellente nouvelle nous laisse croire que les monarques tirent profit de tous les efforts de conservation que nous sommes en train de mettre sur pied au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

« La recherche scientifique nous a montré que le seul scénario viable à long terme est que toutes les parties prenantes mettent la main à la pâte pour que la population atteigne un niveau où elle entrerait en résilience et qui lui permettrait de résister aux pressions environnementales qui se sont exacerbées au cours des deux dernières décennies », a-t-il souligné.

Le comité scientifique trinational de la Commission de coopération environnementale avait déterminé il y a cinq ans que pour éliminer le risque d'extinction du phénomène migratoire, les colonies de monarques en hivernage dans les forêts montagneuses du Mexique devaient augmenter leur su-



perficie d'occupation à une moyenne annuelle de six hectares.

« On a enfin atteint ce seuil critique de six hectares pour la première fois depuis l'hiver 2006-2007. Si la taille de

la population se maintient à moyen et long termes, celle-ci augmentera sa résilience. C'est le premier pas dans la bonne direction. Mais avant que l'on puisse parler d'une *success story*, il faut

Des monarques dans le sanctuaire mexicain  
MARCO UGARTE  
ASSOCIATED PRESS

dra attendre encore quelques années afin de voir si la population va se maintenir ou continuer de croître. Dans cinq à dix ans, on pourra parler d'une histoire similaire à celle de certaines espèces d'oiseaux, comme le faucon pèlerin, qui a pu être retiré de la liste des espèces menacées à la suite de l'interdiction du DDT, [un pesticide organochloré qui intoxiquait ces oiseaux] », fait remarquer M. Larrivée.

## Conditions parfaites

Quels sont les facteurs responsables de l'augmentation observée ? Ils sont en fait principalement climatiques.

« Au cours de la dernière année, les régimes de température dans les sites d'hivernage ont permis une meilleure survie. Puis, les papillons ont connu des conditions printanières parfaites qui ont été favorables à leur reproduction. Ensuite, des conditions chaudes et humides durant l'été ont permis un excellent succès de reproduction. Et finalement, les papillons ont réussi à se rendre au Mexique sans encombre. On s'entend pour dire que les étoiles étaient bien alignées cette année ! » affirme l'entomologiste.

« Bien sûr, nous n'avons pas de contrôle sur le climat, mais on peut soutenir la population migratrice à travers des efforts de conservation afin d'assurer une meilleure migration. Il est certain que les efforts de conservation et de restauration des habitats lors de la migration ont contribué à augmenter les taux de succès de reproduction chez les migrants, même si on ne peut pas encore quantifier précisément leurs retombées », ajoute-t-il.

Un autre facteur qui s'est avéré bénéfique est le fait que la détérioration des forêts d'oyamels, un pin typique des forêts mexicaines situées en altitude, a diminué de 57,6 % en 2017-2018 par rapport à l'année précédente.

Cette réduction a été rendue possible « grâce à des efforts de suivi et de contrôle de la déforestation illégale, notamment par de meilleures mesures de délimitation des territoires d'hivernage. Aussi, on a mieux outillé les peuples indigènes qui vivent autour des sites d'hivernage en leur donnant du travail durable afin de les détourner d'activités susceptibles d'entraîner la déforestation », précise M. Larrivée.

**On s'entend pour dire que les étoiles étaient bien alignées cette année !**

MAXIM LARRIVÉE



## « Le gouvernement n'a rien compris du rôle des médias »

### RENVOI

SUITE DE LA PAGE A 1

Les propos du ministre sont préoccupants, selon la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), qui déplore que le gouvernement consacre ses énergies à trouver les employés à l'origine d'une fuite.

« Plutôt que d'essayer de régler une situation dénoncée par des employés, le gouvernement consacre tous ses efforts à se débarrasser de celui qui a osé dénoncer [...] C'est une chasse aux sorcières », dénonce Stéphane Giroux, président de la FPJQ.

Il estime que le cas de M. Robert, qui travaillait depuis 32 ans au MAPAQ, témoigne des lacunes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, adoptée en mai 2017.

« Le gouvernement n'a rien compris à l'importance du rôle des médias. Quand un lanceur d'alerte décide de parler avec un journaliste, généralement, c'est parce qu'il est passé par toutes les étapes que lui exigeait son employeur, mais que ça n'a pas fonctionné », note M. Giroux.

Selon M. Trudel, dans sa forme actuelle, la Loi ne répond pas aux besoins des lanceurs d'alerte.

« La Loi vise les gestes illégaux qui sont commis au sein de l'appareil gouvernemental. Lorsqu'on entend la situation dénoncée par M. Robert, a priori, il n'y a pas d'acte répréhensible

qui a été commis, on parle plutôt d'une attitude, de façon de faire, de comportements qui sont susceptibles de soulever des préoccupations, et on voit que cette loi-là, bien, finalement, elle n'est pas vraiment utile pour protéger les dénonciateurs », dit M. Trudel.

Pour l'ex-fonctionnaire Sylvie Therrien, le congédiement de l'agronome Louis Robert a les airs d'un déjà-vu amer.

M<sup>me</sup> Therrien a subi le même sort en 2013 après avoir transmis au *Devoir* des informations démontrant que les enquêteurs des services d'intégrité de Service Canada étaient soumis à des quotas de prestations à couper de l'ordre de 485 000 \$ par année.

La Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs n'a été d'aucune utilité pour elle : ce qu'elle avait dénoncé ne constituait pas un acte répréhensible au sens de la Loi.

« Ces lois censées protéger les lanceurs d'alerte sont comme des mensonges, disait M<sup>me</sup> Therrien en entretien mercredi. On pense qu'on va être protégés, mais on se retrouve avec une enquête administrative et un congédiement, comme si on était des criminels. Ça se retourne contre nous, alors qu'on pensait faire quelque chose de bien en tant que citoyens responsables dans une démocratie. Le prix à payer est épouvantable. »

### Congédiement contesté

Critiquant la sortie du ministre Lamontagne, le Parti québécois et Québec so-

lidaire ont exigé que M. Robert soit réintégré dans ses fonctions.

« Est-ce que c'est monnaie courante que le gouvernement agisse ainsi avec les chercheurs ? [...] Le ministre muselle-t-il ses scientifiques ? M. Lamontagne doit rassurer la population et réembaucher M. Robert avec compensation pour pertes encourues et, surtout, renforcer la Loi », estime la députée solidaire Émilise Lessard-Therrien.

Le député péquiste Sylvain Roy estime que la Loi doit rapidement être revue.

« C'est inquiétant qu'on tente actuellement de faire taire des gens qui ont le devoir de dénoncer des situations qui peuvent être dommageables, et en ce moment, plutôt que d'améliorer les pratiques, on punit quelqu'un qui a

Ces lois censées protéger les lanceurs d'alerte sont comme des mensonges

SYLVIE THERRIEN



osé signaler une situation dans un domaine déterminant, soit celui de l'utilisation des pesticides », souligne M. Roy.

Le SPGQ a indiqué qu'il contestera le congédiement de M. Robert.

« Avec ses 32 ans d'expérience, sa loyauté, il considérerait qu'il la devait plus à la santé des Québécois qu'à la protection des intérêts des entreprises privées. Nous, on considère qu'il mérite d'être défendu jusqu'au bout pour rétablir sa réputation et lui redonner l'honneur qu'il mérite pour tout ce qu'il a fait durant sa carrière et surtout son souci de protéger d'abord la santé publique en osant dénoncer », insiste M. Perron.

Avec Guillaume Bourgault-Côté



## Congédié?

Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## III CYBERMENACES ÉLECTORALES

## Réponse insuffisante

En 2017, le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) présentait son premier rapport sur les « cybermenaces contre le processus démocratique au Canada ». Cette année-là, 13 % des pays ayant organisé des élections avaient été la cible de telles menaces. Deux ans plus tard, alors que le Canada se prépare à tenir un scrutin fédéral, le risque ne s'est pas estompé.

MANON CORNELIER



Les États-Unis, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et son Brexit ont goûté à l'effet déstabilisant de l'ingérence étrangère, de la manipulation des réseaux sociaux ou du piratage informatique. Ce n'est pas pour rien que le G7 s'est doté en juin dernier d'un Mécanisme de réponse rapide afin de coordonner les efforts pour protéger les démocraties des pays membres.

Au Canada, les organismes de renseignement et de sécurité analysent ces menaces depuis quelques années. Il restait à y répondre. Mardi, trois ministres ont annoncé une série de mesures en ce sens, mais une de celles qui ont retenu l'attention est l'adoption d'un Protocole public en cas d'incident électoral majeur. Cette procédure permettra d'informer les citoyens en cas de menaces graves pour l'intégrité des élections. Bref, on

démasquera publiquement les attaquants.

Il reviendra aux organismes de sécurité de détecter les tentatives d'ingérence et d'en aviser ensuite un groupe composé de cinq très hauts fonctionnaires. Tenus de prendre leurs décisions au consensus, ils devront, s'ils jugent la menace suffisamment grave, alerter le premier ministre, les chefs de partis et Élections Canada, puis s'adresser aux Canadiens au moyen d'une conférence de presse.

Le processus a le mérite de la transparence et d'être non partisan. Les partis sont informés, mais ne participent pas à la décision, ce que déplorent à tort les conservateurs. Cette neutralité est essentielle pour éviter qu'un parti à qui profite l'ingérence étrangère bloque l'alerte publique.

La formule choisie par le gouvernement Trudeau a toutefois un défaut. Les cinq fonctionnaires sont apolitiques, mais choisis par le gouvernement, donc par le parti au pouvoir. Pour que l'impartialité d'un tel comité et, par ricochet, ses avis ne soient pas remis en question, sa composition doit être à l'abri des critiques, d'où l'intérêt de la suggestion du NPD d'y nommer le directeur général des élections, un fonctionnaire indépendant du Parlement.



La plus inquiétante faiblesse du plan annoncé demeure sa mollesse face aux plateformes en ligne. Mardi, les ministres n'avaient que des attentes à exprimer à leur endroit. On ne leur impose rien de plus que ce qui est prévu dans la refonte de la Loi électorale (C-76), adoptée en décembre dernier, et qui requiert la tenue d'un registre des publicités partisans et de ceux qui les commandent et les financent.

Dans son rapport publié en 2017, le CST définissait pourtant « l'expansion rapide des médias sociaux, jumelée au déclin des sources d'information traditionnelles faisant autorité », comme un des principaux facteurs contribuant à une hausse des cybermenaces en temps d'élections. Cette expansion « rend la tâche plus facile aux adversaires qui utilisent leurs capacités et d'autres méthodes pour faire de la désinformation et de la propagande dans les médias afin d'influencer les électeurs ».

Dans deux rapports publiés en 2018, le comité parlementaire responsable entre autres de la protection des renseignements personnels s'inquiétait aussi des effets de la désinformation et du « monopole des données » sur la démocratie canadienne. Il recommandait de modifier le projet de loi C-76 « pour obliger les plateformes de médias sociaux à s'assurer que les bases de données » sur la publicité sont « consultables », « lisibles par machine [...] faciles à naviguer ». Il demandait que le gouvernement légifère pour assurer l'étiquetage clair du contenu produit automatiquement, la détection et la suppression des comptes frauduleux, la transparence des algorithmes et ainsi de suite.

Si l'absence du DGE au sein du comité de hauts fonctionnaires peut être facilement corrigée, il en va autrement des lacunes touchant les plateformes numériques. À moins d'avoir le consentement unanime des parlementaires, le gouvernement ne pourra pas, d'ici juin, colmater toutes les brèches, certaines exigeant des mesures législatives. Il devrait toutefois s'engager à corriger celles qui peuvent l'être. Sinon, les libéraux n'auront qu'eux à blâmer si notre processus démocratique pâtit de cette vulnérabilité.



## LETTRES

## Le trafic induit de la caféine

Le trafic induit désigne le volume de trafic supplémentaire généré par la création ou l'amélioration d'une infrastructure de transport (merci Wiki).

Je m'appelle Emilie Coulombe et je suis membre du collectif J'y vais en métro, un regroupement citoyen en faveur d'un métro à Québec. Je suis convaincue que, malgré son prix plus élevé par kilomètre, le métro est la meilleure option environnementale et économique pour la ville de Québec. Je vais vous raconter l'histoire de ma machine à café.

Il y a une dizaine d'années, je buvais très peu de café. Les vendredis midi, j'allais dîner avec mes collègues de l'époque dans un café italien de Montréal et y buvais un délectable latté (c'était au Café Milano sur Jarry, si jamais vous avez envie d'y mettre les pieds). Un jour, je suis tombée amoureuse de la machine à café de mes rêves : Oscar, de Nuova Simonelli. Le petit pépin, c'est qu'elle coûtait 1200 \$. Tout le monde me disait : « C'est ben trop cher, t'as pas besoin de ça. Tu bois pas assez de café pour ça ! Achète-toi une Bre-

ville pour commencer, ça va faire la job et après tu verras. » Je me souviens d'avoir répondu à un de mes meilleurs amis : « J'aime mieux être satisfaite de mon café à 100 % une fois par semaine qu'à 50 % tous les jours. » Quand j'achète quelque chose, je veux que ce soit de qualité et que ça dure. Pendant près de deux ans, j'ai ramassé mon argent. Je me suis finalement procuré ladite machine à café. C'était en 2012. Fidèle au poste, elle me fait encore aujourd'hui des cafés parfaits. Les lattés hebdomadaires ont fait place aux doubles expressos quotidiens. On prend goût aux bonnes choses ! Entre-temps, l'ami qui me trouvait si singlé de faire cet achat extravagant jadis est finalement rendu à sa troisième machine d'entrée de gamme... Au final, qui a fait un choix judicieux ? Québec, choisissons Oscar : construisons un métro !

Emilie Coulombe

Québec, le 30 janvier 2019

## La question qui tue

À Madame la Mairesse de Montréal,

Pourquoi, en hiver, les rues sont-elles en asphalte, et les trottoirs en glace ?

Gérard Talbot

Montréal, le 29 janvier 2019

## C'est quoi le problème ?

On se souviendra qu'en campagne électorale, la Coalition avenir Québec avait pris comme engagement d'interdire les signes religieux ostentatoires à tout fonctionnaire de l'État en ligne d'autorité, y compris les enseignants.

Or, récemment, le gouvernement Legault a fait parvenir une lettre à trois commissions scolaires de la région de Montréal invitant les directions d'écoles à lui fournir le nombre d'enseignants arborant un signe religieux.

Une missive qui a créé, à raison, tout un émoi au sein des directions d'écoles qui ne voyaient pas l'intention du gouvernement dans cette directive qui sortait de nulle part. En effet, en quoi le nombre d'enseignants portant un signe religieux a-t-il quelque importance puisque l'interdiction de le porter s'applique à tous ceux qui dérogeront à la future loi, et ce, peu importe leur nombre, ne fût-ce qu'un seul.

À mon point de vue, le gouvernement erre complètement dans son approche que je qualifierais d'inappropriée, voire d'incohérente. En fait, comme dirait l'autre, c'est quoi le problème ?

Henri Marineau

Québec, le 29 janvier 2019

## LIBRE OPINION

## Décès de Pierre de Bané : la mort d'un juste

Luc Lavoie  
Commentateur politique

Le 9 janvier dernier, un homme et un politicien hors du commun nous quittait à l'âge de 80 ans, après avoir laissé un riche héritage à l'est du Québec — qu'il a représenté pendant plus de 15 ans — et à l'ensemble de la société canadienne. Né de parents libanais catholiques de rite melkite à Haïfa, alors en Palestine sous mandat britannique, Pierre de Bané arrive au Canada avec sa famille en 1951. Au terme de ses études classiques, il obtient son diplôme en droit de l'Université Laval, dans la même promotion que les Brian Mulroney, Lucien Bouchard et plusieurs autres figures marquantes de la politique et du droit.

Aux yeux de plusieurs, cet intellectuel féru d'humanités gréco-latines et doté d'une vaste culture historique et littéraire était un politicien très improbable. Quand il s'est parachuté dans la circonscription de Matane — où il n'avait jamais mis les pieds — lors des élections fédérales de 1968, personne ne donnait cher de son avenir politique. C'était compter sans le fait que l'érudit en lui était dou-

blé d'un homme d'action qui, une fois qu'il s'était fixé un objectif, n'en démordait jamais.

Peu après sa première élection, le Bureau d'aménagement de l'est du Québec avait décidé de fermer plusieurs villages de l'arrière-pays, dont une majorité était située dans sa circonscription. Une douzaine d'entre eux furent détruits et leurs populations déplacées dans des zones urbaines. C'est alors qu'un vaste mouvement de refus prit son essor dans la soixantaine de villages auxquels les technocrates s'apprêtaient à faire subir le même sort. Ce fut la naissance des opérations Dignité, auxquelles le député de Bané s'associa sans réserve. En 1974, sous la pression populaire, le gouvernement du Québec renonçait à son projet.

## Des motifs nobles

Pierre de Bané était en politique pour les motifs les plus nobles : enrayer autant que possible la pauvreté, mettre les institutions publiques au service des gens et des communautés, offrir à ses commettants des motifs de dignité et de fierté. Les ambitions qu'il nourrissait n'étaient pas pour lui-même. De toute ma vie,

je n'ai jamais rencontré un politicien aussi altruiste.

Pierre de Bané était un esprit libre. En 1970, il vota contre la Loi sur les mesures de guerre. Quelques années plus tard, il eut aussi le courage d'épouser le combat des gens de l'air du Québec pour faire appliquer la Loi sur les langues officielles dans l'espace aérien québécois.

Pendant ses années au Conseil des ministres, il a continué de travailler sans relâche pour la région qu'il a représentée pendant plus de quinze années à Ottawa. L'une de ses réalisations les plus concrètes et durables à cet égard est sans aucun doute l'établissement à Mont-Joli, en 1987, de l'Institut Maurice-Lamontagne, l'un des principaux centres de recherche en science de la mer au monde.

Toute sa vie, que ce soit comme député ou à titre de sénateur, il demeura attaché à la vitalité et au rayonnement de la langue française, que ce soit au sein de l'Association internationale des parlementaires de langue française ou dans le cadre de l'Organisation internationale de la Francophonie, qu'il a largement contribué à mettre sur pied.

J'ai connu Pierre au milieu des années 1970, alors que je travaillais à une station radiophonique de Matane. Quelques mois plus tard, je me retrouvais du jour au lendemain correspondant à Ottawa, baragouinant à peine l'anglais, complètement égaré dans un univers dont j'ignorais tous les codes. La seule personne que je connaissais dans cette ville était Pierre de Bané. Je l'avais appelé, ne dissimulant rien de la détresse où je me trouvais. C'est alors que j'ai pris toute la mesure du désintéressement, de la générosité et de la noblesse de cet homme d'exception. Il m'a littéralement donné les clés de la ville, m'a appris ses conventions et ses usages, m'a présenté une foule de gens, et cet homme d'une perspicacité et d'une profondeur remarquables a été pour moi un exceptionnel professeur de sciences politiques.

Que de soirées nous avons passées à discuter d'histoire, de politique et de littérature, à parler de ses origines, de ses voyages et de ses expériences de député, de ministre et de sénateur. Pierre était un causeur intarissable dont la conversation n'était jamais ennuyeuse.

C'est avec Pierre que j'ai visité pour la première fois le Liban et d'autres régions du Moyen-Orient, où il m'a fait découvrir toutes les richesses de leurs cultures. J'ai alors découvert chez lui tout un pan oriental de sa personnalité qui n'a fait que l'enrichir à mes yeux. Vers la fin de sa carrière au Sénat, alors que sa santé le fragilisait considérablement, il s'est d'ailleurs beaucoup rapproché de ses origines, de la collectivité libanaise du Québec qui le vénérât, et en particulier de la communauté melkite.

De graves problèmes de santé ont miné les dernières années de sa vie. Il a eu la chance, pour traverser cette épreuve, de compter sur l'amour et le soutien sans réserve de sa conjointe Élisabeth, avec qui il a formé pendant 38 ans un couple exemplaire.

J'ai fait mes adieux à Pierre quatre jours avant son décès. Il était pleinement conscient que la fin approchait, mais demeurerait serein. Nous nous sommes dit pour la dernière fois toute l'affection que nous nous portions. Je le pleurerai longtemps.

Le monde vient de perdre un juste.

# Le « droit au confort » des professeurs

**Didier Delsart**  
Professeur de philosophie  
au Cégep de L'Assomption

Je n'ai pas été surpris par l'article paru dans *Le Devoir* du 25 janvier 2019 faisant état de l'annulation d'une conférence de madame El-Mabrouk par le syndicat APPM. Parmi les articles qui ont sauvé l'honneur en appelant cette annulation par son nom — une censure —, la plupart manifestaient pourtant leur surprise devant le fait que la censure soit exercée par des professeurs. Après avoir constaté pour ma part depuis longtemps cette exigence de censure chez un certain nombre de mes collègues, j'ai dépassé le stade de la sidération pour en venir à celui d'une tentative d'explication.

Je distinguerai deux types de raisons susceptibles d'expliquer cette exigence de censure. La première est d'ordre général, la seconde concerne spécifiquement les professeurs.

## Droits individuels

La première raison s'inscrit dans le cadre du nouveau statut des droits fondamentaux ou droits individuels, dont nul ne conteste évidemment le bien-fondé, mais dont la tendance à prévaloir sur tout le reste dans nos sociétés les déstabilise. Marcel Gauchet décrit fort bien la profonde transformation des démocraties modernes en montrant que les rapports sociaux relèvent désormais d'une exigence de légitimité définie essentiellement par ces droits individuels, avec pour conséquence une tendance à délégitimer tout ce qui est d'ordre institutionnel : « Qu'importe la neutralité de l'institution judiciaire si mon droit individuel, c'est de pouvoir afficher ma religion partout et toujours ? » Dans ce cadre, tout ce qui s'impose comme une contrainte collective — se plier au caractère impersonnel d'une institution lorsqu'on la représente — est vécu comme une insupportable atteinte à son « identité ».

L'institution scolaire également se plie de plus en plus aux demandes individuelles de chaque élève, sous peine d'être accusée de bafouer ses « droits ». Un pas de plus dans cette direction, et chacun pourrait avoir le droit de choisir ce qu'il veut apprendre et ce dont il ne veut entendre parler sous aucun prétexte. Apprendre, pourtant, suppose que l'on se mette à distance de soi-même pour entrer dans un monde inconnu, qui s'adresse à tous les hommes. Sans ces contraintes, indifférentes à notre « identité », la mission de l'école est compromise. Aussi, lorsque certains pédagogues, inspirés semble-t-il par d'anciens décrocheurs, affirment qu'il y a encore trop de contraintes pour les élèves du cégep, on ne peut, si l'on connaît l'institution de l'intérieur, que leur opposer un formidable éclat de rire.

Un tel changement permet de comprendre pourquoi, dans la discussion qui oppose les partisans des signes religieux à l'école et leurs adversaires,



**La contestation de la légitimité des institutions a été renforcée à l'école par le courant pédagogique contemporain et son interprétation de tout cadre institutionnel comme contrainte inacceptable.**  
MIKAEL KRISTENSON  
UNSPLASH

les seconds (comme Nadia El-Mabrouk) se situent dans le cadre du bien commun — il est dans l'intérêt des élèves que les professeurs n'affichent pas leur croyance (ou d'ailleurs leur incroyance), mais que, dans un effort d'objectivité, ils la mettent temporairement de côté pour former les jeunes esprits —, tandis que les premiers (comme l'APPM) se situent dans le cadre de la revendication d'un droit individuel — « c'est mon droit de porter des signes religieux, car c'est mon identité, et si Nadia El-Mabrouk persiste dans sa position, j'invoquerai mon "inconfort" et je pourrai alors la censurer avec bonne conscience ».

## Contrainte inacceptable ?

J'en viens maintenant à la raison précise pour laquelle bon nombre de professeurs n'échappent pas à cette tentation de la censure. La contestation de la légitimité des institutions a été renforcée à l'école par le courant pédagogique contemporain et son interprétation de tout cadre institutionnel comme contrainte inacceptable. La simple différence institutionnelle entre professeurs et élèves fait maintenant l'objet d'une contestation : n'est-

ce pas une atteinte au « droit des élèves » que de reconnaître la différence entre un professeur qui sait plus et mieux et un élève qui sait moins et moins bien ?

Les directions des établissements scolaires flottent elles aussi entre perte de légitimité de l'institution et frénésie de reconnaissance des droits individuels. Le problème pour elles n'est plus de savoir si un professeur fait son travail ou s'il s'arrange pour en faire le moins possible (par exemple en se déclarant malade lorsqu'il ne l'est pas), il est de savoir s'il ne procure pas un « inconfort » à certains collègues ou employés lorsqu'il exprime ses idées ou s'il a un ton qui ne risque pas de heurter les âmes sensibles ou « inconfortables ».

Ne nous étonnons donc pas que, dans un tel contexte, certains professeurs ressentent un « inconfort » dès qu'un collègue critique dans la presse la pédagogie contemporaine ou rappelle l'exigence de neutralité politique ou religieuse dans les cours. Certains se précipitent alors dans les bureaux administratifs pour faire part de leur « mal-être ». Bien sûr, loin de les accueillir avec un haussement d'épaules — liberté d'expres-

sion oblige ! —, on prend au sérieux leur « droit au confort » et l'on s'en prend à celui qui participe au combat des idées, transformant ainsi l'institution d'enseignement en procédure contentieuse permanente.

Les professeurs « inconfortables » invoquent, contre ce noble combat, l'exigence de coopération, les « ponts » entre professeurs et départements. Mais la vie humaine n'est pas faite seulement de paix et de coopération. Elle est faite de coopération et d'affrontement, d'amitié et d'hostilité. Le moyen que les hommes ont trouvé dans nos sociétés pour que l'affrontement et l'hostilité ne dégénèrent pas en violence, c'est le combat des idées — avec des mots (*words*), non des épées (*swords*), dit Popper. Cela suppose, de la part des membres de ces sociétés, un peu de courage et de force d'âme pour surmonter leur « inconfort » lorsque leurs idées sont contestées ou moquées par d'autres. Les Occidentaux auraient tout intérêt à ne pas trop se ramollir s'ils veulent échapper au verdict implacable que Shakespeare a résumé en un vers : la prospérité et la paix enfantent des lâches.

# Une autre montée de lait sur la laïcité

**Louise Mailloux**  
Philosophe, conférencière et essayiste

« M. Drainville, quelles sont les études sur lesquelles vous vous appuyez ? Vous prétendez légiférer sur un terrain que vous ne connaissez pas. Vous vous êtes lancés dans cette opération dans une ignorance de la situation. »

C'était le 23 septembre 2013, à l'émission *Tout le monde en parle*, où on a pu assister à une confrontation sur la charte des valeurs entre le ministre Bernard Drainville et Gérard Bouchard, alors que ce dernier se faisait particulièrement insistant sur la question des études, voulant par-là embarrasser le ministre et montrer que sa démarche n'était aucunement fondée.

Et voilà maintenant que le gouvernement a provoqué une commotion en demandant à trois commissions scolaires s'ils avaient des statistiques concernant les employés qui portent des signes religieux. Si le gouvernement n'a aucune donnée, on va le lui reprocher et s'il cherche à obtenir des données, les libéraux l'accusent de profilage racial, et la présidente de la CSDM de faire une chasse aux sorcières. Faudrait peut-être savoir ce que l'on veut !

Dans le fond, ce que l'on veut, c'est donner du fil à retordre au gouverne-

ment pour l'empêcher de légiférer. Et si le gouvernement n'a rien appris sur le nombre d'employés portant des signes religieux, il aura néanmoins beaucoup appris sur l'opposition qui l'attend concernant son futur projet de loi sur la laïcité.

Les adversaires seront nombreux et ne lui feront pas de cadeau. À commencer par la CSDM et la Fédération des commissions scolaires que la CAQ se propose d'abolir. Les syndicats d'enseignants ; FNEEQ, CSN, FAE, Alliance des professeurs, partageant sans surprise la même position que Québec solidaire, voulant que ce soit l'État qui doit être neutre, non pas les individus, et que de toute façon, il y a bien d'autres priorités dans l'éducation que celle de vouloir interdire le port de signes religieux aux enseignants.

Bref, ces syndicats sont pour la laïcité uniquement lorsqu'il s'agit des catholiques et des évangéliques, alors qu'au nom de l'anti-impérialisme et de l'Occident colonialiste, ils se sont trouvés un nouveau prolétariat à défendre et à sauver chez les musulmans.

## Partisanerie politique

Les réactions mesquines des partis d'opposition, par suite de la demande de statistiques, révèlent qu'aucun parti

n'a l'intention d'appuyer le gouvernement dans sa volonté de légiférer sur l'interdiction des signes religieux. Bien au contraire, ils semblent décidés à jouer la carte de la partisanerie politique en faisant de l'obstruction systématique sur la moindre virgule du futur projet de loi. L'absence d'appui et les réserves pointilleuses du Parti québécois sont particulièrement déplorables et lamentables, lui qui, il n'y a pas si longtemps, avait présenté un ambitieux projet pour garantir la laïcité au Québec.

Nous ignorons pour l'instant si le gouvernement va ou non céder sur le droit acquis ou s'il va congédier les enseignants qui refuseront d'enlever leurs signes religieux, mais on croit comprendre qu'il jongle avec l'idée de réaffecter les récalcitrants dans des tâches à l'extérieur de la salle de cours. Cette solution est intéressante et vaut la peine d'être examinée sérieusement.

D'abord parce qu'en matière de principes, elle est cohérente avec les fondements de la laïcité, à savoir de garantir avant tout la liberté de conscience des élèves. Ce qui doit être l'un des devoirs primordiaux d'une école véritablement laïque. La laïcité scolaire n'est pas faite pour garantir les emplois des enseignants, mais bien pour protéger la liberté de conscience des élèves.

Également parce que de s'assurer que tous les enseignants ne portent pas de signes religieux en classe, c'est reconnaître le caractère prosélyte du signe. Non pas l'incompétence de l'enseignant dans sa matière, comme certains voudraient nous le faire croire, mais de reconnaître que le signe religieux, d'un point de vue sémiologique est, comme l'affirmait Roland Barthes, un fait de communication. D'ailleurs, si les journalistes ont parlé pendant trois semaines des Doc Martens de la députée Dorion qu'elle exhibe si fièrement, c'est justement parce que cela signifie quelque chose. Alors ne venez pas me dire que le voile islamique est insignifiant !

Il n'y en aura pas de faciles, mais le gouvernement semble bien déterminé à aller de l'avant dans ce dossier. Il en a les moyens et la population est derrière lui. Malgré toute l'opposition qu'il rencontrera, jamais la conjoncture n'aura été aussi favorable pour sortir le Québec de l'impuissance institutionnelle qui le paralyse depuis de nombreuses années en ce qui a trait à l'interdiction des signes religieux, particulièrement le voile islamique.

Qu'il demeure ferme sur ses convictions et confiant, et qu'il se rappelle ce proverbe arabe : « Les chiens aboient et la caravane passe. »

**La laïcité scolaire n'est pas faite pour garantir les emplois des enseignants, mais bien pour protéger la liberté de conscience des élèves**

ISTOCK



# Apprendre à discerner sa faim

Le message central du nouveau *Guide alimentaire canadien* vient donner un coup de pouce à la prévention des troubles alimentaires, mais n'est pas une panacée pour les victimes de l'anorexie et de la boulimie

ANNABELLE CAILLOU  
LE DEVOIR

## É

écouter sa faim, un message mis en avant dans le nouveau *Guide alimentaire canadien*, vient donner un coup de pouce à la prévention des troubles de l'alimentation, estiment des experts. Mais cette approche intuitive n'est pas un remède miracle pour les personnes souffrant d'un problème alimentaire plus sévère.

La nouvelle mouture du guide, présentée la semaine dernière par la ministre de la Santé Ginette Petitpas Taylor, a complètement changé d'approche comparativement à ses versions précédentes. Fini les portions alimentaires, place aux proportions, une directive considérée comme moins compliquée et surtout moins restrictive. Le guide encourage également les Canadiens à prendre le temps de cuisiner, de savourer leurs aliments et de renouer simplement avec la sensation de faim et celle de satiété.

Des conseils que les professionnels donnaient déjà aux personnes à risque de développer un trouble alimentaire ou ayant un trouble alimentaire « léger ».

« Manger sainement, c'est ne jamais priver son corps d'un aliment dont on a envie, ni se restreindre sur les quantités. C'est aussi trouver du plaisir à être à table et à manger. Le guide consolide ce qu'on disait dans le milieu, c'est un pas en avant », lance Guylaine Guevremont, nutritionniste et fondatrice de la clinique Muula, qui aide les gens à en finir avec les problèmes alimentaires.

Au Québec, 300 000 personnes sont susceptibles de développer un trouble alimentaire — comme l'anorexie, la boulimie ou encore l'hyperphagie — selon l'organisme Anorexie et boulimie Québec. Ces troubles alimentaires se caractérisent par l'adoption de comportements extrêmes vis-à-vis de la nourriture et du poids. Ils peuvent parfois entraîner de graves conséquences sur la santé psychologique et physique des personnes concernées.

À cet égard, les anciennes versions du guide alimentaire canadien, basées sur la notion de portions alimentaires, n'aidaient pas à se prémunir contre de tels maux.

« Demander aux gens de calculer, de peser presque, c'est encore une règle qui

**L'habitude de la restriction alimentaire fait en sorte que ces personnes [souffrant de troubles alimentaires] ne savent plus reconnaître qu'elles ont faim ou qu'elles sont rassasiées**

NATHALIE ST-AMOUR



vient nous dire quoi manger, comment manger, quelle quantité manger », critique Emie Therrien, nutritionniste-dietétiste au programme d'intervention LoriCorps de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui offre un encadrement aux personnes atteintes de troubles du comportement alimentaire.

### Place à l'intuition

À son avis, le nouveau guide ressemble davantage à l'approche de l'alimentation intuitive, préconisée dans son programme. « On apprend aux gens à avoir du plaisir à table, à se reconnecter avec leur corps en mangeant à leur faim et à s'arrêter quand ils en ont assez, comme lorsqu'ils étaient encore nourrissons », explique-t-elle.

La nutritionniste-dietétiste rappelle que l'être humain est à la base un « mangeur intuitif », capable de savoir s'il a faim ou non. Ces signaux innés disparaissent toutefois avec le temps, influencés par l'environnement dans lequel on grandit, les messages véhiculés dans la société et face au jugement des autres.

Guylaine Guevremont abonde dans le même sens. « Le nouveau guide présente des habitudes plus saines. Et en ramenant sur la place publique ce message qu'il faut prendre plaisir à manger et écouter son corps, ça pourrait changer la donne d'ici quelques années, et éviter que certains tombent dans une alimentation restrictive à l'extrême », espère M<sup>me</sup> Guevremont, bien consciente toutefois que les troubles alimentaires sont multifactoriels et ne dépendent pas uniquement d'un modèle d'alimentation présenté dans un guide.

L'alimentation intuitive n'est toutefois pas la panacée.

Les personnes souffrant de troubles alimentaires plus sévères ont depuis longtemps perdu la capacité de reconnaître leurs signaux intérieurs, nuance Nathalie St-Amour, docteure en psychologie et directrice de la clinique St-Amour.

« L'habitude de la restriction alimentaire fait en sorte que ces personnes ne savent plus reconnaître qu'elles ont faim ou qu'elles sont rassasiées, dit-elle. Leur trouble alimentaire vient fausser leur jugement et l'approche intuitive est pour elles inutile. »

### Interrogations

Le nouveau guide a d'ailleurs déjà fait des inquiets en l'espace de quelques jours, assure-t-elle, alors que plusieurs patientes ont appelé à la clinique de M<sup>me</sup> St-Amour, craignant de « trop manger » au regard des nouvelles directives. La disparition du groupe alimentaire réservé aux produits laitiers a aussi soulevé nombre d'interrogations.

« Parmi les complications médicales de l'anorexie, il y a l'ostéoporose. Et pour contrer ça, il faut favoriser la consommation de produits laitiers pour faire le plein de calcium. Ça devient un défi de plus pour nous de faire comprendre à cette clientèle l'intérêt des produits laitiers dans son cas. »

M<sup>me</sup> St-Amour explique que les professionnels de la santé doivent préparer des plans alimentaires en fonction de chaque personne et de son trouble alimentaire.

« Il y a tout un travail de rééducation à faire pour mettre de côté leurs obsessions. Il faut leur prescrire quoi manger, repartir de zéro. C'est seulement plus loin dans le processus qu'on peut envisager l'approche intuitive », précise-t-elle.

Le chef du programme des troubles de l'alimentation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, le D<sup>r</sup> Howard Steiger, partage son opinion. Il se dit pour l'imposition des portions lorsque les troubles alimentaires sont avancés, le défi n'étant plus de s'assurer que le patient mange sainement, mais tout simplement qu'il s'alimente.

« L'approche intuitive ne fonctionne pas dans ces cas-là. Une anorexique n'aura jamais faim. Et une boulimique aura toujours faim », laisse-t-il tomber.

### Gare aux restrictions

Elles font la promotion d'un corps en santé ou d'une silhouette de rêve. Tantôt popularisées par des vedettes d'Hollywood, tantôt conseillées par des professionnels de la santé, les diètes alimentaires sont à prendre avec des pincettes, jugent des experts consultés par *Le Devoir*. Régime sans gluten, paléo, céto, Dukan ou encore végé, tous préconisent d'éviter une catégorie ou plusieurs catégories d'aliments, ce qui ouvre la porte aux restrictions à l'extrême.

« Ces diètes à la base ne sont pas bonnes pour tout le monde, et elles risquent souvent d'être appliquées à l'extrême par les personnes avec un trouble alimentaire, et de créer des obsessions au point d'en devenir nocives », explique le chef du programme des troubles de l'alimentation de l'institut Douglas, Howard Steiger.

De son côté, le titulaire de la Chaire de nutrition à l'Université Laval, Benoît Lamarche, rappelle que la plupart de ces diètes ne possèdent « aucune évidence scientifique convaincante à long terme » pour prouver leurs impacts bénéfiques sur la santé.

À cet égard, si le nouveau Guide alimentaire canadien se rapproche d'une diète végétalienne, en conseillant de consommer davantage de fruits et légumes et protéines d'origine végétale, il n'en bannit pas moins les produits laitiers et les protéines animales. « Les études à long terme ont montré que les végétaux sont bons pour la santé, mais aucune étude n'a vraiment prouvé qu'adopter un régime complètement végétarien ou végétalien était forcément meilleur pour la santé ou le cœur », indique-t-il, appelant la population à rester informée et à plutôt manger de façon variée.

**LEDEVOIR**

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



#### RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

#### RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

#### ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)  
Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

#### PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

#### AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

#### PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12500, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.